

## REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PHOTO INSTAGRAM

### « Mon plus beau souvenir de vacances sur le Larzac & ses Vallées »

#### Article 1 Description du jeu

Le jeu-concours photo « Mon plus beau souvenir de vacances sur le Larzac & ses Vallées » est mis en place par l'Office de Tourisme Larzac & Vallées, place du Claux 12230 Nant et administrateur du compte Instagram **@visitlarzac**. Le jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, en Corse ou à Monaco. Le jeu se déroule du **lundi 29 juillet à 0h01 au dimanche 27 octobre 2019 à 23h59 (heure métropolitaine) sur la plateforme gratuite instagram.**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exception des collaborateurs de la structure organisatrice du jeu et des membres de leur famille ayant participé à l'organisation des jeux proposés par l'Office de Tourisme Larzac & Vallées.

Les mineurs sont admis à participer à ce jeu, à la condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation de le faire.

L'organisateur ne peut être tenu responsable si par suite de force majeure ou événements indépendants de sa volonté le concours est annulé.

#### Article 2 : Fonctionnement du jeu

Le jeu est accessible via l'application gratuite Instagram. Le participant propose sur Instagram une ou plusieurs photos « Mon plus beau souvenir de vacances » sur la destination Larzac & Vallées en Aveyron.

Le participant publie une ou plusieurs photos de son plus beau souvenir de vacances sur le Larzac et ses Vallées sur son propre compte Instagram public, tague sa ou ses photos avec les deux hashtags **#visitlarzac #monplusbeausouvenir** et renseigne le lieu de la prise de vue.

Ce jeu n'est ni associé, géré ou sponsorisé par la plateforme Instagram [www.instagram.com](http://www.instagram.com) et en aucun cas la société Instagram ne sera tenue responsable en cas de litige lié au jeu. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice.

#### Article 3 : Identification des gagnants

Les photos gagnantes seront désignées par un jury de 5 personnes de l'Office de Tourisme Larzac & Vallées et répondant au thème « Mon plus beau souvenir de vacances ».

Les gagnants seront prévenus par message privé via la plateforme Instagram et devront communiquer leurs coordonnées postales, adresse mail et numéro de téléphone.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 10 jours, le lot sera perdu.

Les photos gagnantes seront publiées sur le compte Instagram de l'Office de Tourisme Larzac & Vallées @visitlarzac et le compte Instagram où est hébergé la photo sera mentionné dans la publication.

L'Office de Tourisme Larzac & Vallées ne sera pas tenue responsable d'un changement ultérieur des coordonnées du participant ou d'une modification de son profil instagram et qui n'aurait pas été notifié à la société organisatrice.

Les gagnants du jeu « Mon plus beau souvenir de vacances » autorisent l'Office de Tourisme Larzac & Vallées, à communiquer sur leurs noms, prénoms, compte Instagram et/ou image sur quelque support que ce soit (site Internet, newsletter, publications papiers internes ou externes...) sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot prévu au présent règlement.

#### **Article 4 – Obligations**

La ou les photos proposées doivent être conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Dans le cas contraire, les photos seront automatiquement écartées du concours. Ainsi, la société organisatrice se réserve le droit de retirer du concours, sans préavis, toute photo à caractère pornographique, raciste, incitant à la violence ou ne correspondant pas au thème du concours.

D'autre part, le participant garantit :

- être l'auteur de la photo publiée et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété de la photo.
- avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la ou les photo(s) présentée(s) ou des personnes propriétaires des biens représentés, de telle sorte que la responsabilité de la société organisatrice ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent Jeu.
- autoriser l'Office de Tourisme Larzac & Vallées à utiliser librement les images proposées dans le cadre du présent concours sur quelque support que ce soit (site Internet, newsletter, publications papiers internes ou externes...) sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque

#### **Article 5 : Le lot**

Lot: un week end de charme en chambre d'hôte comprenant 2 nuits + 2 petits déjeuners + 1 repas terroir pour 2 personnes + des entrées gratuites à la découverte des 5 Sites Templiers Hospitaliers du Larzac et un pass famille vélorail. La valeur totale du lot s'élève à 300€

#### **Article 6 : Informatique et libertés**

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 06/01/78, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Les

participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de radiation des données personnelles sur demande auprès de l'Office de Tourisme Larzac et Vallées écrite à : **Office de Tourisme Larzac et Vallées place du Claux 12230 Nant**. Les fiches clients sont stockées au sein l'Office de Tourisme Larzac et Vallées dans une boîte prévue à cet effet.

### Article 7 : Internet

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables relativement à tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

### Article 8 : Acceptation et dépôt du présent règlement

Toute participation au jeu-concours Instagram « Mon plus beau souvenir de vacances » implique l'acceptation de ce règlement.

Le présent règlement est déposé à l'étude SCP Jonathan BOUZAT-NOYRIGAT – Huissier de justice près le TGI de Rodez, y demeurant 1 Rue de la Calade 12500 ESPALION

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du jeu à l'étude d'Huissier de Justice susmentionnée.

Le règlement peut être envoyé par mail en faisant la demande auprès de l'Office de Tourisme Larzac & Vallées à l'adresse mail suivante : [infos@tourisme-larzac.com](mailto:infos@tourisme-larzac.com) en indiquant dans l'objet du mail le nom du jeu et l'objet de la demande.